

OMPI



F

WIPO/GRTKF/IC/3/14
ORIGINAL: anglais
DATE: 14 juin 2002

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES,
AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU
FOLKLORE**

**Troisième session
Genève, 13 – 21 juin 2002**

**FOLKLORE NATIONAL EN CHINE – PROTECTION ET LÉGISLATION –
ÉTAT D'AVANCEMENT ACTUEL**

Document présenté par la délégation de la Chine

1. Le 13 juin 2002, la délégation de la Chine a transmis au Secrétaire général de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) un document aux fins de sa présentation à la troisième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, intitulé "Folklore national en Chine – protection et législation – état d'avancement actuel".
2. Le document est reproduit à l'annexe.
3. Le comité intergouvernemental est invité à prendre note du présent document et de son annexe.

[L'annexe suit]

ANNEXE

FOLKLORE NATIONAL EN CHINE – PROTECTION ET LÉGISLATION –
ÉTAT D'AVANCEMENT ACTUEL1. La protection du folklore national en Chine – état d'avancement

Sur cette vaste étendue de terre magnifique qu'est la Chine, le peuple chinois, dont l'histoire est déjà ancienne, a, il y a plus de 5000 ans, créé avec le zèle et l'intelligence qui le caractérisent un folklore national riche et haut en couleurs regroupant des caractéristiques géographiques et des styles nationaux différents (mythes, proverbes, musique, danses, opéras traditionnels, arts folkloriques sous diverses formes, coutumes, maisons typiques, robes et parures, ustensiles ménagers, sports etc.). Le folklore national chinois est comparable à une maison abritant un trésor aux mille feux, qui symbolise l'unité nationale et relie la Chine au monde. Le Gouvernement chinois s'est attaché à protéger systématiquement le patrimoine historique et culturel et à assurer le développement de la culture traditionnelle de l'excellence. Depuis la création de la République populaire, et notamment depuis l'adoption par celle-ci d'une politique d'ouverture sur le monde, le Gouvernement chinois s'est efforcé avec efficacité de protéger et d'assurer le développement de son folklore national.

A. Recueillir, inventorier et fixer le folklore

Depuis les années 50, le Gouvernement chinois incite la population à préserver et redonner vie au folklore et à inventorier et trier, en fonction des diverses écoles et styles artistiques, les opéras traditionnels, la musique et l'amusique vocale, les airs de musique, les techniques d'interprétation et d'exécution, les maquillages pour le visage, les costumes, les caractéristiques de la scène, etc. en prenant des notes, en dessinant, en consignants la musique par écrit, en enregistrant les notes et en prenant des photos. Ils s'est tout particulièrement attaché à inventorier, rassembler et étudier les techniques d'interprétation et d'exécution incomparables, l'expérience acquise par des artistes âgés et les données historiques qu'ils ont en mémoire. En 1979, le Gouvernement chinois a lancé un projet visant à collecter et inventorier de manière systématique le folklore – codification des dix recueils et des annales locales d'œuvres littéraires et artistiques, ci-après; Recueil des chansons populaires chinoises, Recueil des histoires populaires chinoises, Recueil des proverbes chinois, Recueil des ballades populaires chinoises, Recueil de la musique d'opéra populaire chinoise, Recueil de la musique d'art populaire chinoise, Recueil des danses folkloriques chinoises, Recueil de la musique instrumentale traditionnelle chinoise, Annales des opéras chinois et Annales de la musique d'art populaire chinoise. Quelque 50 000 personnes dûment formées ont participé à la réalisation d'une enquête approfondie et de grande ampleur dans tout le pays. D'après des statistiques incomplètes, pas moins de 3 020 000 ballades populaires, 7 480 000 proverbes, 1 840 000 histoires populaires, 350 types différents d'opéras populaires, plus de 10 000 textes de pièces, 130 000 compositions musicales de différentes formes d'art populaire, 150 000 compositions de musique instrumentale traditionnelle, 17 000 danses folkloriques et 5 milliards d'expressions écrites ont été collectés. À ce jour, 173 volumes d'annales locales ont été publiés et l'intégralité des 300 collections et des 450 volumes conservés par les autorités provinciales seront publiés d'ici à 2004. L'enquête et l'inventaire du patrimoine folklorique national ont permis de rassembler des éléments du patrimoine folklorique national, de sauvegarder l'oubli et de garder la trace de nombreux chefs-d'œuvre du folklore

national, et dérivés sous un nouveau jour un grand nombre d'autres éléments du patrimoine folklorique national, une fois mis au jour et inventoriés. En outre, les informations correspondantes sont consignées dans des bases de données et l'on effectue, parallèlement, un travail de recherche -développement. On peut dire que le folklore national en Chine a été fixé de manière assez systématique et standard.

B. Intégration de la protection au développement de l'exploitation de l'artisanat traditionnel

L'artisanat traditionnel existe depuis longtemps en Chine. Il se caractérise par un très grand nombre de formes différentes, un raffinement dans la qualité de l'exécution et l'originalité du style. On peut citer parmi les exemples les plus connus dans le monde, la broderie, le brocard, le cloisonné et le chinage par teinture. Le Gouvernement chinois a adopté une politique consistant à intégrer la protection au développement et à l'amélioration de l'artisanat traditionnel. Il y a plus d'un siècle, un grand nombre d'entreprises de l'industrie légère ont été créées pour développer l'artisanat traditionnel sur une grande échelle de manière à répondre aux besoins matériels et spirituels de la population et dynamiser l'artisanat traditionnel. Les administrations publiques concernées n'ont cessé de rechercher les éléments constitutifs de l'artisanat traditionnel et ont recueilli et mis à l'abri un grand nombre de chefs d'œuvres. Le gouvernement a octroyé le titre de "maîtres-artistes" à ceux qui fabriquent depuis longtemps des objets artisanaux dont le style est à nul autre pareil et de qualité remarquable et a contribué à l'amélioration de leur cadre de travail. Jusqu'à présent, cet titre a été conféré à 204 personnes. Les secrets de fabrication et les secrets commerciaux pour ceux qui est de l'artisanat traditionnel sont également protégés par la loi.

C. Recherche, enseignement, création et diffusion du folklore national par le biais de nombreux circuits

Le Gouvernement chinois a créé, aux niveaux national et local, des instituts de recherche avec pour mission d'étudier le folklore. On citera notamment l'Académie chinoise pour la recherche en matière artistique qui a pour mandat de recueillir et d'inventorier les éléments constitutifs du patrimoine précieux que constituent les expressions du folklore national telles que la musique, les danses, les opéras et la peinture, et d'effectuer des travaux de recherche dans ce domaine. Après des dizaines d'années de travail, les efforts déployés par le Gouvernement chinois ont porté très largement leurs fruits. Par exemple, l'inventaire et la publication de trois récits épiques – l'opéra "King of Gesar" des Tibétains, la "Biography of Jianger" des Mongoles et le "Manas" des Kalkhas – ont fait grand bruit au sein de la communauté culturelle dans tout le pays. De nombreuses organisations de la société civile ont également participé aux travaux de recherche et à des activités pratiques dans le but d'assurer la pérennité du folklore national. Dans certaines villes, comtés et bourgades, les amateurs de folklore ont créé leurs propres associations. Un très grand nombre de quelque 230 écoles et institutions d'enseignement professionnel de l'art que compte la Chine ont inscrit à leur programme l'enseignement du folklore national. Les matières ayant un rapport avec le folklore national sont également enseignées dans les universités, voire même dans certaines régions, dans les écoles primaires et secondaires. Ces activités d'enseignement ont permis d'assurer la relève nécessaire à la pérennité des expressions du folklore national. En outre, on compte plus de 2600 groupes professionnels spécialisés dans les arts d'interprétation et des milliers de groupes amateurs, dont les excellentes interprétations du folklore national ont aussi beaucoup contribué à faire largement connaître le folklore national.

D. Protection du patrimoine culturel contre un danger imminent et soutien prioritaire au développement de ce patrimoine

Les savoir-faire traditionnels étant en passe de disparaître, le Gouvernement chinois a entrepris, d'une part, de les recenser et de les inventorier, et, d'autre part, d'apporter aux artistes folkloriques un soutien financier suffisant pour les inciter à transmettre leur savoir-faire à des apprentis. L'État soutient en priorité le patrimoine culturel le plus précieux du folklore national. Par exemple, afin que l'Opéra de Pékin – « la quintessence de la culture chinoise » – ne tombe pas dans l'oubli, le ministre de la Culture a créé un comité directeur chargé de renouveler l'Opéra de Pékin et une fondation destinée à promouvoir l'art de l'Opéra de Pékin et son développement. Un projet consistant à enregistrer la musique des opéras de Pékin sur des images existantes a été mis en œuvre. Des bandes vidéo sont réalisées à partir d'enregistrements sonores effectués par des personnalités éminentes de quelques écoles de premier plan de l'Opéra de Pékin en vue de former les jeunes générations. Un comité directeur pour le renouveler des opéras *Kunqu* a été créé sous l'égide du ministre de la Culture pour donner un nouveau souffle à l'art du *Kunqu* que l'Organisation des Nations Unies a proclamé comme étant un « chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ». Un plan décennal pour la protection et le renouveler de l'art du *Kunqu* a été établi; il vise notamment à conserver les données, former le personnel, garder les mises en scène existantes et en créer de nouvelles, et construire des théâtres. En outre, l'État a également contribué, en allouant des crédits et en encourageant le versement de dons, à la création de groupes de théâtre et de spectacles axés sur le folklore national.

E. Préservation du cadre de vie du patrimoine culturel et construction de zones de protection destinées à assurer la pérennité de la culture

Le cadre de vie du patrimoine culturel est important pour la poursuite du développement culturel. Il importe au plus haut point que la culture demeure vivante et que l'on protège le patrimoine culturel là où il se trouve, au sein même des communautés et dans les endroits propices à son épanouissement, c'est-à-dire faire en sorte qu'il demeure une « culture vivante ». On a commencé récemment à construire des zones de protection pour assurer la pérennité de la culture dans des régions habitées par des ethnies minoritaires à la culture bien vivante. En 1996, le Gouvernement chinois a construit, en coopération avec le Gouvernement norvégien, un écomusée – le premier de ce type en Chine – dans le village de *Suoji* situé dans la région spéciale de *Liuzhi* de la province de Guizhou abritant des villages et groupes de maisons reliés entre eux où vit une branche des Miao dont la culture est unique en son genre. À l'heure actuelle, toutes les provinces chinoises occidentales, où vivent de nombreuses ethnies minoritaires, prévoient de construire des écomusées. Par exemple, la province de Guizhou projette de construire sept zones de protection différentes pour les ethnies minoritaires Miao, Bouyei, Sui, Dong et Yi; la province du Sichuan a déposé un permis de construire dans le même but dans les régions d'Aba, de Liangshan et de Ganzhi qui sont essentiellement habitées par des ethnies minoritaires; la région autonome du Xinjiang a également des projets de ce type. D'après le plan d'ensemble, 30 zones de protection destinées à assurer la pérennité de la culture seront construites dans la partie occidentale de la Chine.

F. Mise en place de diverses mesures d'incitation visant à assurer la pérennité et le développement du folklore national

Le Gouvernement chinois a lancé un programme dans le cadre duquel des villages, groupes de villages, petit et grands, sont appelés "pays du folklore" et "pays d'expressions artistiques typiques" et encourage ainsi toutes les localités à inventorier, protéger et développer le folklore national. Depuis 1988, 322 villages, petit et grands, ayant un style national et un caractère artistique marqué ont reçu cette appellation. Un grand nombre de ces villages sont appelés, conformément aux formes et coutumes artistiques populaires existantes à l'échelon local "pays de cerfs-volants", "pays du papier découpé", "pays de danses yangge", "pays du tissage de bambou", "pays de la gravure sur bois" et "pays de la danse du tambour". Dans ces régions appelées "pays du folklore" les habitants travaillent des objets présentant un caractère artistique typique et de nombreux festivals et fêtes traditionnels à caractère régional ont à nouveau lieu et prennent de l'ampleur. Certaines régions ont axé leurs efforts de développement sur l'aspect typique de leur culture, ce qui attire des industries liées à la culture et favorise la croissance économique et le développement culturel de ces régions. On peut citer, à titre d'exemple, le Festival international de cerfs-volants de la ville de Weifang dans la province de Shandong qui a non seulement permis de mieux faire connaître l'art du cerf-volant à l'échelon international, mais aussi de favoriser le développement économique et social au niveau local. On peut citer aussi comme exemple le Comté de Linqu dans la province de Shandong où l'industrie folklorique, principalement fondée sur les pierres rares, les peintures et la calligraphie, est devenue l'une des principales industries de la région. En outre, le Gouvernement chinois organise aussi régulièrement des festivals artistiques, des remises de prix à des écrivains et des artistes et des expositions pour encourager l'expression et le développement des diverses formes de folklore.

Toutefois, avec l'évolution de la société moderne, la protection du folklore national en Chine pose également des problèmes, principalement dans les domaines suivants :

i) Absence d'éléments de référence pour certaines expressions du folklore national qui risquent par conséquent de disparaître

Mises à mal par la civilisation moderne et les cultures étrangères, les langues parlées et écrites de nombreuses ethnies minoritaires sont en voie de disparition; l'échelle de production de certains objets d'artisanat traditionnelle est de plus en plus réduite et les débouchés commerciaux de ces objets sont de moins en moins nombreux, ce qui met l'industrie culturelle traditionnelle dans une situation très difficile. De plus, certaines expressions du folklore sont plus comprises en raison du changement de modes de vie et de pensées, ce qui se traduit par la disparition de certaines coutumes traditionnelles. Les jeunes ont tendance à se faire les chantres de la civilisation moderne, font preuve de peu d'intérêt pour les formes traditionnelles d'art national et n'ont aucune raison qui les pousse à les apprendre et à assurer la pérennité, tandis que les détenteurs d'expressions du folklore national avancent en âge; certains d'entre eux sont morts, ce qui risque d'entraîner la perte ou la disparition complète de certaines techniques traditionnelles ou de certaines expressions relevant du folklore traditionnel.

ii) Cas fréquents d'utilisation abusive et de déformation du folklore national

Il y a des gens qui vont dans les communautés pour recueillir et inventorier, sans autorisation, des expressions du folklore national, d'où il tire des avantages économiques, et s'approprient les résultats des recherches sans que les communautés qui sont à l'origine de ces expressions ne bénéficient de quelconques retombées. Il y en a qui modifient de manière arbitraire la connotation d'expressions folkloriques pour répondre aux besoins de la société moderne et en granger des bénéfices commerciaux. Il y en a aussi qui déforment, affaiblissent la signification originale d'expressions du folklore national lorsqu'ils les adaptent et les transforment; il y en a même qui utilisent des éléments enfreignant des tabous que l'on trouve dans certaines expressions du folklore national, ce qui a pour conséquence de heurter la sensibilité des communautés à l'origine de ces expressions. Le non-respect des droits matériels et spirituels par ceux qui inventorient le folklore national, notamment les conteurs, les interprètes ou exécutants et les traducteurs, est monnaie courante dans des domaines où les expressions du folklore national sont éparpillées au sein des communautés détentrices de ce folklore.

iii) Fuite des compétences et sous-développement des infrastructures de protection dû au manque de moyens financiers

La collecte, l'inventaire, la préservation et la pérennité du patrimoine folklorique nécessitent des infrastructures, du matériel, du personnel qualifié et elles ne pourront être assurées que s'il existe des crédits suffisants. À l'heure actuelle, il existe un écart important entre les crédits alloués à des initiatives culturelles et la demande effective dans ce domaine. Les problèmes sont notamment les suivants : la vétusté des infrastructures et du matériel nécessaires à la préservation du folklore national, les difficultés rencontrées par certains organismes dans l'inventaire, l'étude et la sauvegarde d'expressions et d'éléments constitutifs du folklore en raison de leur éparpillement entre un grand nombre de personnes et de la peine à recueillir les informations, l'incapacité à sauvegarder des éléments du patrimoine culturel en voie de disparition, les difficultés rencontrées dans la publication d'œuvres relevant du folklore ayant été recueillies et inventoriées, les problèmes liés au vieillissement, aux moisissures, aux adhérences, à la démagnétisation et à la vermoulure de nombreux éléments constitutifs du folklore déjà recueillis et répertoriés dont on risque de perdre une nouvelle fois la trace. En outre, le personnel chargé de ces tâches est mal payé, ce qui entraîne une fuite des compétences dans le domaine de la recherche et de l'interprétation de nombreuses expressions du folklore et rend donc encore plus difficile la protection et la pérennité du folklore national.

iv) Le pillage culturel de plus en plus important cause un préjudice considérable aux ressources culturelles

Avec le processus de plus en plus marqué de l'ouverture de la Chine sur le monde, de nombreux étrangers se rendent, pour des raisons commerciales, touristiques et d'échanges universitaires, dans des régions essentiellement habitées par des ethnies minoritaires pour recueillir, acheter, inventorier et utiliser gratuitement le patrimoine culturel traditionnel de la Chine. Cette situation a débouché sur une explosion du pillage culturel sous une forme déguisée et cause un préjudice considérable aux ressources culturelles.

2. Législation concernant la protection du folklore national en Chine

En 1982, la loi sur la protection du patrimoine culturel en Chine a été promulguée pour protéger le patrimoine culturel matériel. En ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, même s'il n'existe pas de lois fondamentales sur la protection du folklore national, il existe des lois et règlements protégeant le patrimoine culturel immatériel. Par exemple, la loi sur le droit d'auteur de 1990 dispose que la réglementation en matière de protection du droit d'auteur dans les expressions du folklore est établie séparément par le Conseil des affaires de l'État "qui exprime la position et les principes adoptés par le pays en matière de protection du folklore". Ainsi, le ministère de la culture et l'administration nationale du droit d'auteur comptent élaborer une réglementation concernant la protection des expressions du folklore (Projet). Une législation visant à protéger l'artisanat et les artistes folkloriques a également été adoptée au niveau local dans certaines provinces et municipalités. En 1997, le Conseil des affaires de l'État a promu l'adoption de règlements sur la protection de l'artisanat traditionnel pour dynamiser le développement.

Depuis 1998, les travaux législatifs dans le domaine de la protection du folklore sont entrés dans une nouvelle phase. Le Comité de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé publique du Congrès national du peuple a effectué une enquête de grande ampleur et approfondie dans tout le pays et le ministère de la culture a également inscrit à son ordre du jour l'élaboration de la loi sur la protection du folklore national. En mai 2000, la province de Yunnan a publié le Règlement de la province de Yunnan sur la protection du folklore traditionnel, une première à l'échelon régional en Chine. En novembre de la même année, un Atelier national sur la législation concernant la protection du folklore national a été organisé conjointement par le Comité de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé publique du Congrès national du peuple, le ministère de la culture et le Bureau du patrimoine culturel de l'État afin de faire avancer le processus législatif tant au niveau local qu'national.

Après avoir effectué une enquête et une étude approfondies, le ministère de la culture a élaboré la loi sur la protection du folklore national (Projet). En principe, en définissant la responsabilité du gouvernement en matière de protection du folklore national, les droits des citoyens au folklore national et leur devoir de le protéger, et en établissant des mécanismes qui permettent de répartir et mettre en commun les crédits nécessaires à la protection du folklore ainsi que d'inventorier, de sauvegarder, de concéder sous licence, de développer et exploiter le folklore, cette loi pourrait servir de fondement à la protection du patrimoine culturel; elle serait le pendant de la loi sur la protection du patrimoine culturel et ferait partie intégrante du système juridique de protection du folklore national qui permettrait d'assurer la pérennité et de développer les différentes cultures chinoises. Ce projet est maintenant en cours de finalisation; il sera prochainement soumis aux organismes compétents pour approbation et promulgué dès son approbation.

[Fin de l'annexe et du document]